



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021/091

OBJET : CENTRE DE VACCINATION INTERCOMMUNAL

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 15

Date de convocation : 2 juillet 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 2 juillet 2021

**Le 8 juillet de l'année deux mille vingt
et un à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P (visio)	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	A		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	A		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PRÉVOTEAU
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	E	M. AULANIER
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P (visio)		VIGUIER Marie	P (visio)	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	A	
MONGE Jean-Claude	P (visio)		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	P (visio)		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P (visio)	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme TALABOT, secrétaire de séance. * **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**
Le procès-verbal du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/091

OBJET : CENTRE DE VACCINATION INTERCOMMUNAL

Vu l'arrêté préfectoral du 28 mai 2021 portant désignation des centres de vaccination contre la COVID-19 dans le département de la Gironde, au titre desquels la CCM à la salle des fêtes Montesquieu à La Brède,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

La période de crise sanitaire a nécessité une adaptation des missions des collectivités et des actions pour répondre aux besoins de la population. La Communauté de communes de Montesquieu a pu réaliser plusieurs actions de solidarité avec les communes qui la composent.

La lutte contre la propagation du virus COVID-19 nécessite notamment le déploiement de centres de vaccination. Compte tenu de cet enjeu de santé publique prioritaire et pour permettre l'accessibilité des habitants du territoire communautaire, la CCM assure le déploiement d'un centre de vaccination intercommunal.

Pour la mise en place de ce centre de vaccination intercommunal, les partenariats avec la CCM se sont noués à plusieurs niveaux :

- avec l'ARS
- avec certaines communes du territoire, et particulièrement la commune de La Brède.

En particulier, la commune de La Brède met à disposition sa salle des fêtes pour l'accueil du Centre de vaccination intercommunal.

Partenariat avec l'ARS

L'ARS Nouvelle Aquitaine a travaillé avec les services de la Préfecture et des collectivités pour accompagner le déploiement rapide de ce dispositif.

La mise en place de ces centres revêt un caractère exceptionnel et provisoire lié à la crise sanitaire.

Une aide financière exceptionnelle sur le Fonds d'Intervention Régional (FIR) pourra être accordée par l'ARS afin de contribuer aux charges de fonctionnement du centre de vaccination dédié Covid-19.

Ces financements viennent compléter les aides et mises à disposition déjà engagées localement.

A ce titre, un budget prévisionnel précisant les apports des différents partenaires sera annexé au contrat (annexe 1).

Il est à noter que seules les entités dont l'organisation a été validée par l'ARS peuvent prétendre à ce financement des centres de vaccination dédiés Covid-19. Ainsi, la CCM étant l'interlocuteur de l'ARS, elle récupère les fonds qu'elle a avancés et ceux avancés par les communes – en particulier la Brède.

Partenariat avec la commune de La Brède

Pour la bonne mise en œuvre du projet, la Communauté de communes de Montesquieu apportera les moyens suivants :

- mise à disposition d'équipements informatiques,
- mise à disposition de personnel,
- achat de petit équipement logistique : eau, café, gobelets, ramettes de papier etc.,
- prestations d'hygiène pour la semaine d'ouverture.

Pour la bonne mise en œuvre du projet, la Commune de La Brède apportera les moyens suivants :

- mise à disposition de la salle des fêtes : prêt, entretien et nettoyage, fluides, ligne téléphonique,
- achat de matériel médical: réfrigérateur médical, matériel de diagnostic sanitaire (thermomètres, sondes, tensiomètre...), matériel de protection médical (masques, gants, gel hydroalcoolique,



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021/091

OBJET : CENTRE DE VACCINATION INTERCOMMUNAL

pansements, compresses, blouses,

- prestation : enlèvement DASRI, transport des vaccins,
- mise à disposition de personnel.

Une convention annexée à la présente délibération détaille la répartition des moyens mis à disposition par chaque partie.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé, et à solliciter les subventions afférentes,
- Autorise le Président à signer la convention de répartition des moyens avec la commune de La Brède,
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération,
- Prévoit les crédits nécessaires à la mise en place du centre de vaccination intercommunal.

Fait à Martillac, le 8 juillet 2021

Le Président de la CCM

Bernard FATH

Document signé électroniquement

